



Le Prévoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII.—No 3.

OTTAWA, JUILLET 1907.

Abonnement, \$1.00 par an

Taxe "Per Capita"

Nous tenons à attirer l'attention de nos membres et de nos officiers de conseils et de bureaux sur le fait que le deuxième versement de la taxe "per capita" sera dû le 15 du mois d'août prochain.

Ce versement doit être payé dans les trente jours qui suivent cette date sous peine de suspension de la même manière que pour le non paiement des contributions mensuelles.

Cette taxe étant une chose nouvelle pour les membres, l'Exécutif s'est montré aussi conciliant que possible pour la perception du premier versement et a accordé une extension de temps dans tous les cas où il semblait difficile de faire connaître le nouveau règlement aux membres, soit parcequ'ils étaient éloignés du siège de leur bureau, soit parcequ'ils avaient payé d'avance pour un certain nombre de mois et qu'il devenait difficile de leur faire savoir l'échéance de ce versement.

Ces causes ont maintenant disparues, car il s'est écoulé un temps assez long pour permettre à tous de prendre connaissance de cette obligation. En

conséquence le règlement devra être observé à la lettre pour le paiement du deuxième versement.

Les receveurs et percepteurs ne peuvent accepter le paiement de la contribution mensuelle, après le 15 septembre, des membres qui n'auraient pas encore payé la dite taxe en entier, ces membres se trouvent alors suspendus et ne peuvent être réintégrés qu'en suivant les formalités prescrites dans la lettre circulaire No 2 pour la réintégration des membres.

Si quelques membres n'avaient pas encore payé le premier versement ils devront le faire immédiatement ou être déclarés suspendus.

Les nouveaux membres admis durant le concours qui vient de se terminer ne sont tenus de payer que le deuxième versement dû le 15 août.

La République n'a pas de plus sûre défense que l'armée mutualiste composée de plus de trois millions de personnes liées par l'intérêt social, et dont la fédération domine les différences d'origine et d'opinion.

PIERRE BAUDIN.